

# Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage - échelle 1/5 000  
Partie Est de la commune

Modifié suite aux Révision Allégée n°2 et Modification de droit commun n°1

Vu pour être annexé à la délibération du \_\_\_\_\_ arrêtant le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la commune et signature du maire :

Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 25 septembre 2021  
Modification simplifiée n°2 du PLU approuvée le 26 février 2020  
Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 27 janvier 2015  
PLU approuvé le 11 février 2015, complété par la délibération du 29 juillet 2015

Révision Allégée n°2 et Modification du Plan Local d'Urbanisme réalisées par :



LEGENDE	
Limite de commune	Limite de zone
Espace Boisé Classé	Secteur dans lequel 10% de logements aidés doivent être réalisés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
Élément du paysage protégé au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, au titre de l'article L.123-3 du Code de l'Urbanisme
Bois des Toppes	Bâtiment pouvant faire l'objet d'une restauration, au titre de l'article L.113-3 du Code de l'Urbanisme
Mur	Secteur soumis à OAP
Alignement d'arbres	Corridor écologique lié à l'eau (Trame Bleue)
Emplacement réservé	Réservoir de biodiversité (Trame Verte)
Zone inconstructible (par détachement de la Lince et par rassemblement selon l'étude SFEAU 2003, au titre de l'article R.123-11 du Code de l'Urbanisme	Corridor écologique (Trame Verte)

DEFINITION DES ZONES	
<b>Ua</b>	Zone urbaine ancienne à vocation mixte
<b>Ub</b>	Zone urbaine récente à vocation mixte
<b>Uh</b>	Zone dédiée au château et son parc
<b>Ul</b>	Zone réservée aux activités de loisirs
<b>Ui</b>	Zone urbaine réservée à l'activité
<b>1AUi</b>	Zone d'urbanisation future réservée à l'activité
<b>2AU</b>	Zone d'urbanisation future
<b>2AUi</b>	Zone d'urbanisation future réservée à l'activité
<b>A</b>	Zone agricole
<b>Av1</b>	Secteur viticole pouvant accueillir des constructions liées à la viticulture
<b>Av2</b>	Secteur viticole protégé inconstructible
<b>Ah</b>	Secteur d'habitat isolé en zone agricole
<b>Aj</b>	Secteur de jardin de la zone agricole
<b>N</b>	Zone naturelle et forestière
<b>Nc</b>	Zone naturelle à usage de carrière
<b>Nz</b>	Zone naturelle et forestière sensible (Natura 2000, ZNIEFF)
<b>Na</b>	Zone naturelle réservée aux cabanes de chasse